

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 à L.101-3, L.151-1, L.151-2 et L.153-36 à L.153-44, Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2, Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27, Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé le 16 décembre 2016 et révisé le 27 septembre 2019, Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 14 février 2020 décidant d'ouvrir partiellement ou totalement à l'urbanisation des zones IIAUX et IIAU à Eckbolsheim, Plobsheim et Reichstett, par voie de modification du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément à l'article L.153-38 du Code de l'urbanisme, Vu la décision du Tribunal administratif de Strasbourg en date du 16 octobre 2020, Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique, Vu l'arrêté de la Présidente déléguée de l'Eurométropole de Strasbourg du 17 décembre 2020 prescrivant une enquête publique portant sur la modification n° 3 du PLU.

Article 1 : Objet

La présente enquête publique, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'environnement, vise à assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre de la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg :

Le PLU est un document réglementaire à caractère stratégique et prospectif, qui traduit le projet de territoire de l'Eurométropole pour les 15 prochaines années. Il couvre les 33 communes du territoire et tient lieu de Programme local de l'habitat (PLH) et de Plan de déplacements urbains (PDU).

Le projet de modification n° 3 du PLU comporte 103 points concernant directement le territoire de 24 communes de l'Eurométropole de Strasbourg. Les évolutions proposées portent sur différentes thématiques d'aménagement du territoire : politiques de l'habitat, de l'économie, des déplacements et de l'environnement. Plus spécifiquement sur les politiques environnementales, la modification n° 3 du PLU vise à fixer un cadre d'application du Plan Climat adopté en décembre 2019 pour la construction neuve et la rénovation des bâtiments existant sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les enjeux en matière de santé liée à la qualité de l'air, d'adaptation au changement climatique et de transition énergétique sont traduits au sein du document d'urbanisme pour définir un levier d'actions supplémentaires pour relever les défis du XXI^e siècle. Il est également proposé de compléter le dispositif réglementaire sur les cavités et galeries souterraines dont la collectivité à connaissance afin de garantir les enjeux de sécurité publique.

Le rapport de présentation, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement écrit et graphique et la liste des emplacements réservés sont notamment modifiés.

Article 2 : Coordonnées du maître d'ouvrage de la procédure soumise à enquête publique

Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 98 50 00

Article 3 : Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour l'approbation

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'être adoptée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg est l'approbation de la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole.

Article 4 : Composition de la commission d'enquête publique

En vue de réaliser l'enquête publique relative à l'objet cité à l'article 1^{er}, le Tribunal administratif de Strasbourg a désigné, en date du 16 octobre 2020, une commission d'enquête composée de :

Présidente de la commission d'enquête : Mme Valérie TROMMETTER (Chef de projet environnement et risques industriels),

Membres titulaires : M. David ECKSTEIN (Urbaniste) et M. Alain LEVY (Conseil en franchise et en immobilier commercial).

Article 5 : Durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du **lundi 18 janvier 2021 au vendredi 26 février 2021 inclus**, soit une durée de 40 jours consécutifs.

Article 6 : Consultation du dossier d'enquête publique et présentation des observations

Le siège de l'enquête publique est :

Service Aménagement du territoire et projets urbains – 4^{ème} étage
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Le dossier papier et numérique (poste informatique en libre-service) y est consultable aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, sous réserve des contraintes liées à la situation sanitaire.

Le dossier soumis à la présente enquête publique est consultable dans chacune des mairies des communes de l'Eurométropole de Strasbourg, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après, sous réserve des contraintes liées à la situation sanitaire :

Commune	Adresse	Horaires
Achenheim	7, rue des Tilleuls	Lundi et mercredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 15h00-18h00
Bischheim	37, route de Bischwiller	Lundi au vendredi : 8h00-17h00
Blaesheim	1, place de l'Eglise	Lundi, mardi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 // Mercredi : 8h30-12h00 // Jeudi : 8h30-12h00 / 17h00-19h00 // Vendredi : 8h30-12h00
Breuschwickersheim	57, rue Principale	Lundi : 15h00-19h00 // Mercredi : 9h00-12h00 // Vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Eckbolsheim	9, rue du G ^d Leclerc	Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 // Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30 // Vendredi : 8h30-12h30
Eckwersheim	4, rue du Foyer	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 // Mardi : 8h00-12h00 / 14h30-19h00
Entzheim	55, route de Strasbourg	Lundi, mardi, jeudi : 8h00-12h00 / 13h00-18h00 // Mercredi : 8h00-12h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 13h00-17h00
Eschau	60, rue de la 1 ^{ère} Division Blindée	Lundi, mercredi, vendredi : 8h00-12h00 / 13h00-17h00 // Mardi : 13h00-18h00 // Jeudi : 8h00-13h00
Fegersheim	50, rue de Lyon	Lundi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00 // Mardi : 8h15-12h00 / 14h00-19h00 // Mercredi, jeudi : 8h15-12h00 / 14h00-17h00 // Vendredi : 8h15-12h00 // Samedi : 10h00-12h00
Geispolsheim	6, rue du Maire Nuss	Lundi, mardi, mercredi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-19h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Hangenbieten	4, rue du 14 juillet	Lundi, jeudi, vendredi : 8h15-12h00 / 13h30-17h00 // Mardi : 8h15-12h00 // Mercredi : 8h15-12h00
Hoenheim	28, rue de la République	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Holtzheim	Place de la Mairie	Lundi, mercredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 // Mardi : 9h00-12h00 / 13h30-18h00 // Jeudi, vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h00
Illkirch-Graffenstaden	181, route de Lyon	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 // Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Kolsheim	1, rue de la Division Leclerc	Lundi et samedi : 10h00-12h00
Lampertheim	2, rue de Mundolsheim	Lundi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00 // Samedi : 9h00-12h00
Lingolsheim	7, rue du Château	Lundi : 8h00-12h00 / 13h30-18h00 // Mardi : 9h30-12h00 / 13h30-17h00 // Mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-16h00 // Samedi : 9h00-12h00

Commune	Adresse	Horaires
Lipsheim	2, place du Général Leclerc	Lundi, mercredi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00 // Mardi : 8h00-12h00 / 14h00-19h00 // Jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00
Mittelhausbergen	46, rue Principale	Lundi, mercredi, vendredi : 13h30-17h30 // Mardi : 9h-12h / 13h30-17h30 // Jeudi : 13h00-18h00
Mundolsheim	24, rue du G ^d Leclerc	Lundi : 8h00-12h00 / 14h30-18h30 // Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00
Niederhausbergen	7, rue de Hoenheim	Lundi, mercredi, vendredi : 9h00-12h00 // Mardi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00 // Jeudi : 14h00-18h00
Oberhausbergen	88, route de Saverne	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h00 // Vendredi : 8h00-12h00
Oberschaeffolsheim	1, rue de l'Eglise	Lundi : 9h00-12h00 / 13h00-17h00 // Mardi : 9h00-12h00 / 15h00-19h00 // Mercredi : 9h00-12h00 // Jeudi, vendredi : 9h00-12h00 / 15h00-17h00
Osthoffen	6, rue Principale	Lundi : 13h00-18h00 // Mercredi : 8h00-12h00 // Vendredi : 13h00-16h00
Ostwald	3, rue Albert Gérig	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h00
Plobsheim	1, rue du Moulin	Lundi : 13h00-19h00 // Mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00
Reichstett	24, rue de La Wantzenau	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 15h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00
Schiltigheim	110, route de Bischwiller	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30 // Vendredi : 8h30-14h00
Soufflweyersheim	1, place du G ^d de Gaulle	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 13h00-17h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 13h00-16h00
Strasbourg	1, parc de l'Etoile	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-17h30
Vendenheim	12, rue Jean Holweg	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30 // Samedi : 8h00-12h00
La Wantzenau	11, rue des Héros	Lundi, mardi, mercredi : 8h15-12h00 / 15h00-18h00 // Jeudi : 8h15-12h00 / 15h00-18h30 // Vendredi : 8h15-12h00 / 14h00-17h00
Wolfisheim	19, rue du Moulin	Lundi, mardi, jeudi : 14h00-17h30 // Mercredi : 8h00-12h00 / 14h00-19h00 // Vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30

Le dossier soumis à la présente enquête publique est en outre consultable sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg : www.strasbourg.eu

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par une demande écrite adressée au siège de l'enquête publique.

Dans chacun des lieux mentionnés ci-avant et aux jours et heures indiqués, sous réserve des contraintes liées à la situation sanitaire, un registre est mis à la disposition du public lui permettant d'y consigner ses observations.

En outre, le public peut transmettre ses observations ainsi que toute correspondance relative à l'enquête par courrier à la commission d'enquête. Les courriers sont à faire parvenir, avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

Madame la Présidente de la commission d'enquête
en charge de l'enquête publique sur la modification n° 3 du PLU
Service Aménagement du territoire et projets urbains
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Les observations peuvent également être transmises par voie électronique, via l'adresse courriel suivante : AménagementDuTerritoireEtProjetsUrbains@strasbourg.eu, ou via un registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : www.strasbourg.eu.

Elles seront enregistrées du lundi 18 janvier 2021 à partir de 8h30 jusqu'au vendredi 26 février 2021 à 17h30. Les observations envoyées par courrier sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations électroniques demeurent en ligne durant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : Permanences d'accueil du public par la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants, dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

Date	Heures	Lieu de permanence	Date	Heures	Lieu de permanence
Lundi 18 janvier 2021	9h00-12h00	Centre administratif - Salle 144 - niveau 0 - Strasbourg	Mercredi 10 février 2021	9h00-12h00	Mairie de Soufflweyersheim
Jeudi 21 janvier 2021	14h30-17h30	Mairie d'Ilkirch-Graffenstaden	Samedi 13 février 2021	9h00-12h00	Mairie de Vendenheim
Mercredi 27 janvier 2021	14h30-16h30	Mairie d'Eschau	Lundi 15 février 2021	9h00-12h00	Mairie d'Oberhausbergen
Samedi 30 janvier 2021	9h00-12h00	Mairie de Lingolsheim	Jeudi 18 février 2021	10h00-12h00 / 15h30-18h30	Mairie d'Entzheim / Mairie de Geispolsheim
Mardi 2 février 2021	9h00-12h00 / 15h00-17h00	Mairie de Schiltigheim / Mairie d'Ostwald	Lundi 22 février 2021	13h00-15h00	Mairie de Bischheim
Jeudi 4 février 2021	15h30-18h30	Mairie d'Eckbolsheim	Vendredi 26 février 2021	14h30-17h30	Centre administratif - Salle 144 - niveau 0 - Strasbourg

Article 8 : Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg pendant une durée d'un an à compter de leur réception par la collectivité.

Article 9 : Existence d'une évaluation environnementale

Le projet de modification n° 3 du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle complète et apporte des évolutions à l'évaluation environnementale initiale du PLU, tenant compte des propositions de modifications.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a donné son avis sur l'évaluation environnementale de la modification n° 3, en date du 10 août 2020. Cet avis est joint au dossier d'enquête publique.

Article 10 : Information sur le projet

Les informations et études préalables relatives à la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg peuvent être demandées à : Madame Sophie SCHUSTER, Service Aménagement du territoire et projets urbains, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1, Parc de l'Etoile, 67076 STRASBOURG Cedex, AménagementDuTerritoireEtProjetsUrbains@strasbourg.eu – Tél. : 03.68.98.65.82.